



Devenir constructeur de maison

Par **da24_old**, le **15/01/2009** à **19:24**

Bonjour, je souhaiterais m'installer en tant que constructeur de maison individuelle; j'ai 5 clients potentiels, j'ai les artisans, j'ai déjà réalisé les plans.
Vers quels organismes dois-je me tourner pour avoir des renseignements sur les assurances obligatoires, les statuts, les diplômes nécessaires etc...
Et quelle est la différence entre constructeur et maitre d'oeuvre ?

Par **pierreec59**, le **28/01/2009** à **20:44**

Bonjour,
Je vous recommande de vous adresser à votre chambre de commerce, celle-ci vous renseignera sur les diplômes à avoir pour exercer cette activité.
Concernant les assurances, vous devez aller vous renseigner auprès des divers organismes (GAN, AXA, SWISSLIFE...)
Enfin, pour tout ce qui est statut, immatriculation, vous devez recourir aux services d'un expert-comptable, surtout si vous avez l'intention de recourir aux services d'un cabinet pour la tenue de la comptabilité, le social, le conseil juridique...
Etant dans l'expertise comptable, je peux, si vous le souhaitez, vous renseigner sur ce point.
Cordialement,
Pierre

Par **da24_old**, le **03/03/2009** à **21:12**

Merci de m'avoir répondu.

Par **jacques95**, le **23/03/2009** à **10:56**

bonjour, rnou en êtes vous de votre projet J'ai le même et je vais commencer par la phase maitre d'oeuvre. rnLa maitrise d'oeuvre ne nécessite pas la même assurance que celle d'un constructeur. Les contrats se font lot par lot.rnCe qui est important c'est le capital de départrncontactez moi si possible, afin que nous puissions enAemble discuter de nos expériences.rnrna bientôt.rnJacques

Par **da24_old**, le **24/03/2009** à **11:50**

Bonjour. Mon projet a été reporté car les assurances concernant ces activités (maitre d'oeuvre, constructeur...) n'ont pas répondu favorablement à mes sollicitations. Je me suis donc installé comme agent commercial sous le statut d'auto-entrepreneur.

Par **Pef**, le **15/10/2009** à **12:58**

Souhaitant devenir constructeur de maisons individuelles à ossature bois, je voudrais avoir de vos nouvelles concernant les avancées et peut etre l'aboutissement de vos projets...rnmerci d'avancernPef

Par **Pef**, le **19/10/2009** à **18:00**

Pas de nouvelles???sniff

Par **ror**, le **25/11/2009** à **15:06**

Bonjour,rnrnJe m'intéresse également de près au fait de devenir constructeur de mob, si vous avez des infos, n'hésitez pas.rnPour ma part je n'en suis qu'aux balbutiements, mais en cas d'infos, je les transmets volontiers.

Par **cmiste**, le **05/08/2010** à **15:35**

Bonjour, rn rnJ'ai trouvé un article très intéressant sur les droits et devoirs d'un constructeur de maison individuelle :rnhttp://www.demain-ma-maison.com/qui-fait-ma-maison/constructeur-maison-individuelle/rnrn rnBonne lecture

Par **philsa31**, le **25/10/2010 à 18:08**

Bonjour,rnrnje suis dans le meme cas que vous, j'ai decidé de faire de la construction bois. J'ai avancé sur certains points mais pas complètement. Est ce que quelqu'un a reussi a etre CMI ou a trouvé un code APE qui permet de le faire et de pouvoir s'assurrer.rnrnMerci a tous

Par **Julien45**, le **08/04/2011 à 18:35**

Bonjour a tous. Je vais essayer de redonner un peu vie a cette discution.rnVoilà j'ai pour projet de devenir constructeur de maison BBC, fonctionelles et a la pointe de la technologie (domotique)et j'aimerais avoir les éléments légaux pour exercer cette profession , et les obligations de cette dernière. Je n'ai jamais fait d'économie mais je sais que plus le projet est grand moins il coûte cher. C'est pour cette raison que je voudrait organiser la construction d'un quartier vert. J'aimerais étendre ce projet a d'autre région que la mienne (économie d'échelle). Le projet est ambitieux et je n'est que très peu d'expérience mais j'ai de bon conseil (un notaire, une architecte, une experte comptable, un ingénieur en énergie s nouvellevoilà pour la description succincte de mon projet. Je suis a l'écoute de toutes les informations et idée que vous me soulettrez.rnCordialement.rnrnJulien

Par **Mifatom**, le **26/01/2012 à 21:30**

Bonjour, pour devenir CMI le code APE est 4110A si vous sous traitez la totalité des travaux et 4120A si ce n'est pas le cas. Aujourd'hui quasiment ts les CMI Sont en 4120 A . De mon côté je suis franchisé depuis 4 ans dans ce domaine la et je cherche à m'installer indépendamment, les assurances sont très compliqué à trouver, je pense avoir un rêve prometteur semaine prochaine, je reviens vers vous si j'ai de bonnes nouvelles.

Par **cedron**, le **03/03/2012 à 10:20**

bonjour rnquel diplome est requis pour devenir constructeur de mob?rnje souhaite juste les vendre et pas les réalisé, pour cela j'ai deja des artisans

Par **jennifer**, le **12/03/2012 à 15:55**

Bonjour rnrnj ai une entreprise de construction rénovation et j aimerai ouvrir une sarl constructeur de maison individuelle . Puis je faire ca ? et en meme tant garder mon entreprise !!! J ai essayer de me renseignements mais personnes ne peut m' aider ? merci d' avance

Par **GÃ©rard acv**, le **20/04/2012 à 10:19**

Oui il faut que les 2 entités soient sous une forme juridique indépendante, cela existe. Il y a même aujourd'hui des solutions pour de la construction sans passer par le statut CMI. Vous pouvez me joindre si besoin.

Par **JMD42**, le **15/10/2012 à 16:05**

Bonjour,
Je dois construire deux maisons mitoyennes sur mon terrain, j'ai fait les plans, déposé le permis de construire que j'ai obtenu. J'ai tous les devis des artisans pour commencer.
Mais maintenant je me heurte à l'assurance dommage ouvrage, avez-vous des pistes ?
Je suis un particulier.

Par **chaber**, le **15/10/2012 à 16:57**

bonjour
pour l'assurance dommages-ouvrage certaines pièces sont absolument nécessaires
1) Les attestations décennales des différents artisans
2) Le contrat de maîtrise d'œuvre
3) Les plans
4) Le rapport d'étude de sol
5) Le rapport du bureau de contrôle technique
6) l'attestation décennale du maître d'œuvre/architecte
Si vous faites office de maître d'œuvre, vous ne pouvez avoir de garantie décennale et de ce fait fournir une attestation d'assurance.
les assureurs refusent dans ce cas de garantir une dommages-ouvrages.

Par **MANU38**, le **24/12/2012 à 17:19**

BJR CELA FAIT 25 ANS QUE JE SUIS A MON COMPTE EN ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BATIMENT ET J'AI VOULU PASSER CMI IL Y A QUELQUES ANNÉES ET JE PUIS VOUS DIRE QUE C'EST QUASI IMPOSSIBLE AU POINT DE VUE ASSURANCE ET JE TIENS À DIRE QUE JE N'AI JAMAIS EU DE SINISTRES : ALORS À TOUS CEUX QUI VEULENT SE MONTER CMI LA SEULE SOLUTION À CE JOUR C'EST DE RACHETER UNE CMI EN VENTE

Par **alterego**, le **26/12/2012 à 12:20**

Bonjour,
L'assurance constructeur est payée par le maître d'ouvrage ou alors le constructeur ne sait pas calculer ses prix.
Heureusement que l'assurance existe tant pour l'un que pour l'autre et ne s'apprécie que lorsque survient le sinistre.
Professionnel de la construction vous en avez conscience comme vous avez conscience que nombre de vos confrères ne devraient pas être constructeurs. Eux constituent une entrave, pas le coût des assurances.
Cordialement

Par **Damien 28**, le **20/03/2013** à **17:13**

Bonjour à tous,rnrnJulien45 je ne sais pas ou tu en es dans ton projet mais cela m'intéresse, je travaille dans le promotion immobilière et j'habite Chartres (dep 28) donc proche de toi.rnrnJMD42 attention, si votre projet est un investissement personnel pas de soucis en revanche si vous revendez les maisons problèmes! Vous risquez très fortement d'être requalifié en tant que professionnel et donc taxé des impôts et taxes "d'usages" pour ce genre d'activité sans compter les risques liées aux éventuelles sinistres qui pourrait intervenir après réception.rnrnA bien étudier de très prêt!rnrnPour me répondrerxxxxxxxxxxxxxx
rnCordialementrnDamien

Par **Drimzik**, le **24/04/2013** à **12:36**

Bonjour,rnrnJ'étudie la possibilité de proposer "clé en main" des constructions ossature bois.rnVisiblement, devenir CMIste est très compliqué. Il existe aussi la possibilité de devenir maître d'oeuvre et de présenter une offre commerciale "clé en main".rnJe sais qu'il y a aussi les artisans qui se regroupent en coopérative, avec un employé en commun du type "chargé d'affaire" "commercial" ou "mètreur".rnJe suis à la recherche d'autres moyens, en connaissez-vous?rnEn vous remerciant par avance,rnCédric

Par **emilecorse**, le **13/07/2013** à **18:00**

bonjourrnDevenir cmi ou umf et bien rêver pas trop les gars il faut du talent et du blé bon courage

Par **Drimzik**, le **17/07/2013** à **19:59**

Voilà une contribution talentueuse, et riche...

Par **Meadela**, le **14/10/2013** à **15:57**

[fluo]bonjour[/fluo]rnC est possible mais il faut avant tout prendre le problème Dans le bon sensrnC est assez simple de devenir CMI un peu d argent les garanties et les contrats s obtiennent avec un peu de patience mais ensuite il faudra vendre ses maison finies ou pas? Et c est la ou ça se complique car si vous les vendez finies vous devrez avoir les fonds d avance, ce qui n est pas simplernEt si vous les vendez en VEFA le CCMI deviendra indispensable au financement de vos acquéreurs

Par **edenwood**, le **13/01/2014 à 08:38**

Bonjour,
Je viens de fermer ma société de construction de maisons à ossature bois, après 4 ans de lutte acharnée.
La surtaxation des entreprises, l'incompréhension de la réglementation RT 2012 par les administrations et le manque de suivi des banques ont fini par fragilisé et tuer mon entreprise.
un conseil d'amis restez petit voir tout seul..soyez très prudents, toutes les banques, et experts comptables ne sont pas toujours vos meilleurs alliés.
Néanmoins ce fut une expérience formidable techniquement parlant, création d'un bureau d'étude interne, d'un atelier de production, modélisations de projets et création d'un catalogue, oui malgré tout ces revers, je me suis vraiment éclaté dans mon métier.
si vous le souhaitez, je peu mettre à votre disposition mes bribes d'expériences dans ce domaine, et plus si affinités techniques et commerciales.

Par **kshow**, le **13/02/2014 à 14:35**

bn jour je ss un dessinateur batiment je vlt devnre un constructeur de maison indiv c yas qelq1 a des conseiles a partager merci .

Par **lakase aux travaux**, le **21/05/2014 à 19:19**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politess**rnje suis présidente d un GIE avec des artisans dans le bâtiment et je me suis laisser dire que je ne peux pas construite de maison individuelles avec mon GIErncomment faire pour avoir le statut de constructeur de maison individuelle sachant que j ai 18 ans de pratique immobilier, une certification et une maitrise de Diagnostique immobilier une formation juridique, (ancien clerc de Notaire)rn[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **dexilou**, le **06/10/2014 à 18:21**

Je recherche des infos, car je veux devenir constructeur maison ossature bois, je suis architecte d'intérieur, ai eu une entreprise de second oeuvre pendant 30 ans

Par **Attention travaux**, le **08/02/2015 à 15:21**

Bonjour ,
Moi j'ai un concept de construction de maison ,et j'aimerais la proposer a des particuliers.
Vers qui doit-je me tourner pour avoir exactement les vrais information a se sujet.
Merci.

Par **SCT**, le **05/03/2015 à 16:39**

Bonjour à tous,rnrnVoici un lien:rnrn<http://www.garantie-de-livraison.com/createurs/rnrn>Cordialement

Par **vincent055**, le **23/04/2015 à 14:37**

bonjour, rnj'ai une formation en Histoire de l'art et suis passionné d'architecture néoclassique et d'immobilier, j'envisage une reconversion professionnelle et suis motivé pour devenir CMI indépendant (et pas franchisé). rnmon projet professionnel ets le suivant : construire des villas ou hotels particuliers en pierre de taille (surfaces inférieures à 1000 m²) pour des clients haut de gamme. (sur le modèle du promoteur Cogemad mais avec des réalisations immo plus modestes). rnrnje voulais savoir quelles sont les compétences à acquérir : droit immobilier, génie civil, droit de la construction, autres ?rnSuffit-il de racheter un cabinet d'architecte existant pour le développer en intégrant la maîtrise d'ouvrage + décoration intérieure ? ou faut-il créer une autre entité juridique spécifique ? donnez-moi la marche à suivre svp ?

Par **Az**, le **30/11/2020 à 11:56**

Bonjour,rnrnJe suis intéressé par votre expérience si vous pouvez me rappeler cms.htc@gmail.comrnrnrnrnMerci d'avance rnrnCordialement